388w7

Ville de Lille

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2004.

La séance est ouverte à 18 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN, si vous voulez bien faire l'appel.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes BOCQUET (pouvoir), DAVAL (pouvoir), M. LENGLET, Mme PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), M. SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Merci.

Mes chers collègues, nous commençons notre Conseil officiel.

Je salue notre Maire honoraire.

Je voudrais d'abord, et c'est évidemment un plaisir, installer officiellement si je puis dire Madame Thérèse DANGRÉAUX qui nous rejoint aujourd'hui.

Chacun se souvient que Brigitte MERLIN, pour des raisons personnelles puisqu'elle a quitté notre région, a souhaité, a été obligée, j'allais presque dire de démissionner, aussi, je suis très heureuse d'accueillir Thérèse DANGRÉAUX.

Je vous lis le texte de l'article L 270 du Code électoral : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc ainsi que Madame Thérèse DANGRÉAUX-VARLET qui vient immédiatement après Monsieur Marc BODIOT, dernier élu sur notre liste, remplacera Madame Brigitte MERLIN, démissionnaire.

Madame DANGRÉAUX sera chargée d'une double délégation, celle de la famille et celle de l'échange de savoirs. Chacun se souvient ici que je lui avais demandé de travailler sur la possibilité d'une université des savoirs dans notre ville, mettant en relation toutes les initiatives existantes et permettant, au-delà des générations et des cultures, de faire en sorte que nous ayons des lieux de transfert de ces savoirs.

Donc, Madame DANGRÉAUX, au-delà de la délégation de la famille sur laquelle Madame Brigitte MERLIN a beaucoup travaillé ces derniers mois, pourra sur ces deux thèmes apporter la compétence que chacun lui connaît.

.../...

En tout cas, au nom du Conseil Municipal, je lui adresse la bienvenue, elle nous connaît bien, ce n'est qu'un retour que nous attendions et nous sommes ravis de l'accueillir.

Je voudrais aussi vous annoncer une bonne nouvelle. Dimanche matin, Amaël, le fils de notre collègue Sarah PHEULPIN-COQUEL est né. Tout va bien, c'est un beau bébé de 52cm et de 3,560 kg, je donne les précisions pour ceux qui seraient intéressés.

J'adresse à Sarah toutes nos félicitations et bien évidemment je souhaite beaucoup de bonheur à Amaël.

Et nous serons heureux de la retrouver bientôt et de faire la connaissance de son fils.

Un changement aussi au Conseil Communal de Lomme dont Yves DURAND nous a fait part. En effet, Monsieur Vincent DHELIN a été élu 10ème Adjoint lors du Conseil communal du 2 février dernier, la presse s'en est d'ailleurs fait l'écho.

Il remplace Guy ORIOL, notre collègue, Conseiller délégué à la restauration scolaire, qui a souhaité mettre un terme à ses fonctions d'Adjoint lommois, tout en continuant bien évidemment à siéger dans notre Conseil.

Monsieur DHELIN, metteur en scène de la compagnie "Les Fous à Réactions", est déjà référent de l'Agenda 21 et compte impliquer encore davantage les Lommois dans des projets de développement durable. Cela fera plaisir à beaucoup de nos collègues, notamment à Danielle POLIAUTRE.

J'adresse à Monsieur DHELIN tous mes encouragements pour la mission qui lui est confiée par Yves DURAND et je dis à Guy ORIOL que nous sommes ravis qu'il ait encore plus de temps pour s'occuper de cet important problème de la restauration scolaire pour lequel il met beaucoup d'énergie et beaucoup temps.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voulais vous dire quelques mots seulement, mais quelques mots néanmoins sur l'hébergement d'urgence à Lille et sur la campagne hivernale.

Vous voyez que nous avons un climat très capricieux puisque nous passons de périodes très froides avec des dangers pour ceux qui vivent dehors ou dans des situations précaires extrêmement importantes, à des situations de redoux. Il faut donc être en permanence en capacité de réagir. C'est ce que font à la fois nos collègues Latifa KECHEMIR et Patrick KANNER qui, l'un et l'autre, dans leurs missions respectives, viennent en aide soit pour l'hébergement d'urgence, soit pour l'action sociale aux personnes en grande difficulté. Ils sont en permanence au contact du terrain, et d'ailleurs souvent la nuit et le soir lorsque des familles se présentent aux portes de l'hôtel de ville et ils font en sorte que nous puissions répondre à des demandes qui, vous le savez, sont de plus en plus pressantes puisque la Ville accueille, en tant que ville centre, beaucoup d'hommes et de femmes qui ne savent où aller dans la métropole ou même dans le département.

Je voudrais rappeler que notre ville concentre à elle seule 50% de l'offre de l'ensemble des places d'hébergement des villes de la communauté. Nous avons 1 385 places d'hébergement à Lille, sachant que la métropole, et Pierre MAUROY le sait bien lui qui le répète en permanence, concentre elle-même 70% de l'offre départementale.

Nous voyons bien que nous faisons déjà un effort très important, aussi bien dans la ville de Lille que dans la métropole. Il paraît d'ailleurs extrêmement difficile d'aller au-delà, aux dires mêmes des associations.

.../...

1 385 places d'hébergement dans notre ville, ce sont pour être exact :

. 503 places de CHRS, centre d'hébergement et de réinsertion sociale,

. 102 places en CADA, centre d'accueil pour les demandeurs d'asile,

. 780 places d'urgence.

Vous savez bien que, au-delà de ces places, la Ville s'est toujours efforcée de ne laisser personne sur le bord de la route. C'est la raison pour laquelle nous consacrons aux actions de lutte contre les exclusions un budget important, à la hauteur de la gravité des situations individuelles que nous avons à régler et surtout que les associations et les bénévoles qui travaillent au plus proche des personnes en difficulté ont à régler dans notre ville.

C'est l'occasion pour moi, une fois de plus, de les saluer et de leur dire qu'une collectivité locale, qu'une majorité municipale, quelle que soit sa volonté, quels que soient son énergie et les moyens qu'elle met, sans ces associations, ne pourrait en aucun cas être à la hauteur des problèmes qui sont là aujourd'hui.

Je veux les en remercier, en rappelant que la Ville de Lille verse 400 000 € aux associations de lutte contre la précarité et 300 000 € d'aides d'urgence versées par le CCAS de Lille.

Cette politique correspond à des axes d'actions très différentes, des axes d'actions en matière d'urgence, d'accueil de jour, de coordination des différents acteurs d'action sociale autour des personnes ou des familles en difficulté.

Nous avons aujourd'hui des dizaines d'associations et des milliers de bénévoles qui travaillent dans notre ville et dans ces périodes hivernales nous sommes en nécessité absolue d'accroître encore les capacités. Par exemple, cette année, nous avons ouvert un équipement pour 19 hommes, pour des hommes seuls, dans le bâtiment du centre régional de documentation pédagogique, le CRDP, géré par l'Armée du Salut.

Nous avons fait la même chose pour un pavillon à l'hôpital Saint-Antoine pour accueillir cette fois-ci des familles, 41 personnes, dont 8 familles, essentiellement en demandeurs d'asile. La gestion en a été confiée à La Sauvegarde.

Et puis nous avons à plusieurs reprises, ces derniers jours, été en capacité d'ouvrir des gymnases, des salles de classes si la température le nécessitait et en cas de demandes.

Nous avons de la part des agents de la Ville de Lille et de la part des élus concernés une action permanente. J'ai souhaité, au nom de Latifa KECHEMIR, de Patrick KANNER et de l'ensemble de la Majorité, vous dire ces quelques mots ce soir, peut-être aussi pour relancer un appel qui a déjà été porté aux Maires du département en leur disant que là aussi, si chacun prenait sa part, nous aurions sans doute moins de difficultés. Les associations elles-mêmes considèrent qu'on ne peut pas, dans une seule ville, regrouper l'ensemble des personnes en grande difficulté.

Nous avons besoin de locaux, il y a beaucoup de locaux disponibles, il y a des familles qui ont besoin d'un soutien social accompagné, il y en a d'autres qui ont simplement besoin d'un toit parce qu'elles ne sont pas en nécessité de réinsertion sociale.

.../...

Je le redis ici, notre ancien Préfet, Rémi PAUTRAT, avait réuni les Maires du département et de la Communauté Urbaine en leur demandant de réaliser un effort, il y a eu quelques résultats modestes. Il faudrait réellement que, à nouveau, un travail soit réalisé parce que nous sommes chaque soir, notamment lorsqu'il fait froid, dans une difficulté critique et toujours au bord de drames possibles. En remerciant encore ceux qui y travaillent, particulièrement nos collègues, je voulais vous redire quelques mots ce soir.

Un mot maintenant d'une situation dont nous avons déjà parlé, c'est le problème d'Altadis et de la fermeture annoncée par la présidence du groupe de l'usine Altadis de Lille à la fin 2005.

Je vous rappelle que nous avions voté le 29 septembre 2003 une motion à l'unanimité pour nous opposer à la fermeture de ce site. En effet, nous le savons, la ville de Lille, avec ce site fabriquant des cigarettes, 2/3 de brunes, 1/3 de blondes, a la plus grande usine du groupe en France, la deuxième plus grande en Europe et le principal industriel de Lille avec 525 salariés.

Je le redis ici car depuis le mois de septembre, j'ai été amenée à revoir le Président du groupe, Monsieur COMMOLI, je l'ai eu à plusieurs reprises au téléphone et encore ce matin, rien aujourd'hui ne justifie cette fermeture. Jamais les résultats du groupe n'ont été aussi brillants, 220 M€ pour l'exercice 2003, en hausse de 8% depuis l'année dernière, un chiffre d'affaires qui s'accroît de 7%, cela malgré une réduction de la consommation chez un certain nombre de nos concitoyens.

La conviction qui est la nôtre est que les actionnaires pèsent fortement sur le groupe, en Espagne et en France, et requièrent une restructuration qui apparaît particulièrement injuste en ce qui concerne l'usine de Lille.

Je voudrais vous rappeler que cette usine est la plus moderne, que des investissements extrêmement lourds ont permis de mettre en place deux lignes de production de cigarettes qui sont les plus modernes d'Europe dans l'usine de Lille et que les douze derniers mois avant l'annonce de la fermeture au mois de juillet, la direction de l'usine avait embauché 130 personnes, ceci pour dire que cette fermeture était loin d'être anticipée.

J'ajoute que, lorsque j'étais Ministre, Altadis a fermé l'usine de Morlaix et a transféré un certain nombre de salariés sur Lille. Le discours à l'époque était clair : « Lille est une usine qui a un grand avenir ».

Je voudrais redire ce soir que, après le Comité central d'entreprise qui a eu lieu il y a dix jours et le Comité d'établissement, nous soutenons les salariés d'Altadis et leurs organisations syndicales qui refusent cette fermeture que rien ne justifie, ni la qualité technique, ni le professionnalisme des salariés qui la composent et que chacun reconnaît, ni les résultats de l'entreprise, et que s'il devait y avoir anticipation de réduction de la vente de cigarettes à terme ce n'est à l'évidence pas, dans ce groupe, cette usine qu'il faudrait fermer.

Les salariés, après le Comité central d'entreprise et le Comité d'établissement qui a suivi le 26 janvier devant la non réponse de l'administration et de la direction, notamment suite au rapport extrêmement intéressant réalisé par le groupe Secafi Alpha au nom du Comité d'entreprise, ont décidé de réaliser un mouvement de grève qui a été associé à des piquets de grève. Une intervention de la police a amené la fin de cette occupation.

Au-delà de cette action qui montre l'incompréhension de salariés devant une situation qui est incompréhensible, que d'ailleurs la direction n'essaie même pas d'expliquer, je voudrais que nous disions encore une fois aujourd'hui que nous n'acceptons pas cette fermeture.

.../...

J'ai demandé de nouveau à Monsieur COMMOLI, le président que j'ai eu ce matin au téléphone, d'analyser avec soin le rapport de Secafi Alpha qui propose le maintien de l'usine avec 350 salariés, l'usine restant largement bénéficiaire, je rappelle qu'elle l'est aujourd'hui et que personne ne le conteste, je lui ai demandé de répondre lui-même avec soin, après l'avoir fait analyser, à ce rapport qui me paraît être une opportunité tout à fait essentielle pour le site de Lille mais aussi pour le groupe Altadis.

Nous avons appris, et je crois que c'est une bonne chose, que la Direction départementale du travail n'a pas accepté le plan de sauvegarde de l'emploi –c'est le nouveau nom pour le plan social- d'Altadis puisqu'un constat de carence a été envoyé à la direction, la Direction départementale du travail considérant que ce plan de sauvegarde de l'emploi n'est, en tout état de cause –je dis « en tout état de cause » car nous refusons de rentrer dans ce dispositif, nous continuons à refuser de discuter d'un plan social puisque nous refusons le principe de la fermeture-, mais en tout état de cause, la Direction départementale du travail a considéré que les propositions contenues dans le rapport Secafi Alpha n'avaient pas obtenu de réponse de la part de la direction et que donc les motifs économiques n'étaient pas examinés et analysés et qu'il y avait insuffisamment de mesures de réindustrialisation s'il devait y avoir une fermeture même partielle du site.

Je voudrais redire ici que les conversations que j'ai eues avec le président du groupe m'ont amenée à lui dire notre refus de la fermeture de cette usine, et à lui affirmer aussi, puisque dans la conversation il m'avait fait savoir que dans le plan qu'il avait proposé à ses actionnaires espagnols, il comptait comme des revenus potentiels la vente du site, je lui avais fait savoir que nous nous opposerions par tous les moyens à cette vente du site.

Ce site est un site industriel, il doit le rester. Notre conviction est qu'il doit rester Altadis. S'il ne devait pas le rester en partie ou –mais je ne le souhaiterais pas- en totalité, ce site devrait être utilisé à la réindustrialisation. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui car, encore une fois, les propositions de Secafi Alpha sont des propositions claires, qui tiennent la route économiquement et sur lesquelles nous attendons une réponse de la présidence du groupe.

Je sais que beaucoup de nos collègues, Bernard DEROSIER, Daniel PERCHERON, Michelle DEMESSINE, Pierre de SAINTIGNON se sont mobilisés autour des salariés et je voudrais redire ici que c'est la position de toute la Majorité dont je fais part au Conseil et, par-delà, aux Lillois et surtout aux salariés d'Altadis. Nous ne laisserons pas fermer cette entreprise avec pour solde de tous comptes des mesures d'âge et un chèque donné aux salariés.

Altadis a de bonnes raisons de rester à Lille, dans une usine moderne, avec des salariés professionnels et Altadis ne vendra pas un site pour faire une promotion industrielle, ce site est industriel et doit le rester.

Voilà ce que nous défendons.

Je voudrais en deux mots simplement pour vous informer vous dire que nous accueillerons les Journées du livre contre la misère les 14 et 15 février prochain à l'hôtel de ville. Ces journées qui sont organisées par le mouvement ATD Quart-Monde ont lieu tous les ans à la Villette. Cette année, elles viennent, dans le cadre de Lille, capitale européenne de la culture, à Lille.

C'est pour nous une double occasion.

D'abord, d'avoir accès à des livres, à des ouvrages qui nous racontent les combats de ceux qui se battent contre la misère mais aussi des livres qui nous déclinent des situations de pauvreté et de misère dans notre pays et partout dans le monde.

.../...

Mais c'est aussi l'occasion pour nous de rappeler que l'accès à la culture, l'accès à la littérature est aussi un moyen de faire grandir chacun, d'émanciper chacun, et nous rentrons là dans l'esprit de Lille 2004.

Je voulais en tout cas vous inviter à participer à ces Journées du livre, que nous ouvrirons samedi matin avec Catherine CULLEN, Sarah PHEULPIN-COQUEL, si du moins son fils lui laisse quelque temps, avec Patrick KANNER, Latifa KECHEMIR et en présence du Président d'ATD Quart-Monde, Pierre SAGLIO, qui sera parmi nous.

Un petit mot, avant de rentrer dans le vif de notre Conseil, sur Lille 2004.

Pour vous donner un bilan provisoire de la première saison Lille 2004, je dis bien provisoire parce que nous sommes à la moitié de la première saison, et pour vous annoncer le démarrage de la deuxième saison les 4, 5 et 6 mars prochain.

Je ne reviens pas sur le lancement de Lille 2004, le 6 décembre, que nous avons tous vécu en commun. Je voudrais simplement dire que, au-delà de ces 500 000, 700 000, 1 million de personnes qui étaient là ce jour-là, Lille 2004 poursuit sur un rythme de succès, c'est-à-dire d'ouverture vers tous les publics des manifestations qui sont les siennes.

Vous dire quand même que le 6 décembre, comme vous le savez, a entraîné la présence de 400 journalistes venant du monde entier, que nous avions, à la date du 15 janvier, plus de 2 000 articles de presse en Europe, aux Etats-Unis, en Asie, 300 passages audiovisuels qui présentent Lille et l'année européenne de la culture. Je vous avais déjà dit que nous avions fait la une d'un grand quotidien chinois, la semaine dernière, c'était le plus grand quotidien japonais, ce qui n'est pas mal pour faire la une. Je ne vous le montre pas parce que vous ne comprendriez pas plus que moi ce qui est écrit. Mais je crois que ce qui nous a fait le plus plaisir c'est que Time Magazine, grand magazine américain tiré à 35 millions d'exemplaires, a retenu dans le bilan de l'année 2003 20 événements mondiaux, 3 européens et dans les 3 européens, il y avait la fête du 6 décembre, Lille 2004, avec une belle photo de la foule dans les rues de Lille.

Tout cela pour dire que si l'objectif premier de Lille 2004 est bien évidemment de s'adresser à la population de notre région et de notre eurorégion pour qu'elle ait accès à la culture, je sais que cette même population est fière de voir que l'on peut parler de Lille partout dans le monde dans les termes dans lesquels on en parle. Et quand je dis « de Lille », je veux parler évidemment de Lille, capitale européenne de la culture, c'est-à-dire de notre région et de notre eurorégion.

Juste quelques mots pour dire que, au 31 décembre, c'est-à-dire au bout de trois semaines, nous avions déjà vendu 10 000 Pass et plus de 50 000 billets d'accès au tri postal, nous n'avons pas aujourd'hui les bilans de toutes les structures, les théâtres, les musées, les lieux de concerts qui vendent directement leurs propres billets.

Simplement un exemple, puisque ceux-là nous les avons, Le Monde Parallèle piano -je rappelle que les Mondes Parallèles, ce sont ces week-ends consacrés à un thème- qui a été organisé autour de l'Orchestre National de Lille a entraîné l'assistance de 32 000 personnes en deux jours et demi. On voit quel engouement peut entraîner Lille 2004.

J'ai moi-même, avec quelques-uns d'entre vous, assisté au dernier Monde Parallèle ce week-end avec la musique minimaliste. Je dois dire que j'ai beaucoup appris en allant écouter Riley au Nouveau Siècle mais surtout en allant à l'Aéronef voir des groupes allemands qui étaient les petits-enfants, si je puis dire, de Riley en ce qui concerne la musique minimaliste. Je crois que nous avons tous intérêt à aller dans ces lieux pour apprendre et pour voir des publics qu'on ne voit pas toujours.

.../...

Cela ferait en plus plaisir que vous soyez là car nous serions quelques-uns, d'un certain âge, parmi ces publics comme c'était le cas samedi soir.

Nous pensons que sur Lille en tout cas environ 130 000 personnes ont assisté à des expositions et à des spectacles.

Un mot pour vous dire que pour l'exposition Rubens qui ouvre le 5 mars il y a déjà 50 000 inscriptions en groupe et 6 000 inscriptions individuelles.

Vous dire aussi que le tri postal qui va fermer dans quinze jours, au-delà des 35 000 personnes qui l'ont déjà visité, reçoit, et ce n'est pas compris, quatre classes par heure ou groupes de CAT venant de toute la région. Nous serons sans doute capables à la fin du mois de février ou tout à fait début mars de faire un bilan complet.

Nous attendons 70 tour-opérateurs internationaux au printemps car les touristes, notamment lorsqu'ils viennent de loin, je pense à l'Australie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, à la Corée, à la Chine, viennent plutôt au printemps en Europe. Beaucoup d'entre eux viendront cette année à Lille dans leur tour d'Europe en quinze jours, donc, nous les attendons de pied ferme au printemps.

Plus des deux tiers des 210 000 consultations du site Internet viennent aujourd'hui de l'étranger. On voit bien qu'il y a un engouement pour Lille. L'Office du tourisme a vu une augmentation en janvier 2004 de 80% par rapport à janvier 2003.

Je vous donne là quelques chiffres qui sont les nôtres.

Nous commençons donc la deuxième période les 4, 5 et 6 mars, à la fois le jeudi soir par l'inauguration de l'exposition Watteau à Valenciennes, le vendredi dans la journée par l'inauguration des expositions sur Rubens à Anvers et le vendredi soir à Arras sur la confrontation entre Poussin et Rubens.

Le samedi, nous allons avoir de nombreuses inaugurations, notamment l'exposition « On a choisi Rubens » de la part des artistes de la métropole, 28 artistes qui, au Palais Rameau, vont présenter leur œuvre à partir de Rubens, 10 heures du matin ; 11 heures, inauguration de l'exposition Rubens suivie de la rue Faidherbe qui ne sera plus la rue des Arches de Mézières mais la rue de Nankin à Shanghai. Vous avez sans doute vu d'ailleurs que devant l'Opéra se construit actuellement le salon du thé de Shanghai, mais vous n'avez encore rien vu puisque vous n'avez pas vu les installations sur la rue Faidherbe.

Nous pourrons, au tri postal, admirer de nouvelles expositions mais nous pourrons aussi aller y manger des nouilles sautées toute la journée. Il y aura 7 grands chefs chinois qui viendront nous présenter les délices de la Chine.

Voilà quelques-uns de ces éléments. Je n'oublie pas l'exposition Mariette à Boulogne. Il y a une dizaine d'autres expositions qui ont lieu dans toute la région.

Je n'oublie pas non plus les nouvelles microfolies qui vont être installées, par exemple, on en a déjà parlé, à Serge LUTENS et son labyrinthe olfactif qui sera présenté à Euralille où nous allons enfin respirer le parfum moules frites et le parfum les gaufres que j'attends, comme vous, avec une grande impatience.

Il y aura pendant cette deuxième saison, bien sûr, la poursuite des fêtes, celle des fallas au mois d'avril où nous allons brûler tous ensemble ces fallas qui ont été construites dans chaque quartier de notre ville, après que chaque quartier ait réalisé une fête autour de sa falla, si je puis dire, et une grande fête des géants au mois de juillet à Lille.

.../...

Cette période est surtout celle où vont s'ouvrir progressivement toutes les maisons folie de Lille, de sa région et de la Belgique. Nous commencerons à Moulins à Lille, Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Baroeul, Tourcoing et Maubeuge, les 6 et 7 mars, et en Belgique, celles de Courtrai, Tournai et Mons, et un peu plus tard en mai-juin, Roubaix, Arras et Lambersart ainsi que Mons en Belgique.

En ce qui concerne la maison folie de Wazemmes, la salle de programmation va s'ouvrir dès le 6 mars et, comme nous l'avons dit, il faudra encore attendre quelques semaines pour que l'ensemble de la maison folie soit ouverte. Néanmoins, c'est bien à Wazemmes, chère Catherine et chère Danielle, que le 6 mars nous ferons la fête dans une fête que nous avons appelée « de Wazemmes à l'aube » où il y aura à la fois trois concerts, sur les trois grandes places de Wazemmes, et un certain nombre de DJ sur toute la rue Gambetta, où nous ferons revivre, à partir de minuit puisque la place de la Nouvelle Aventure devra à ce moment-là être libre du concert pour préparer le marché, à partir de minuit, nous ferons revivre les chapelles de Wazemmes dans les cafés et les rues autour des places, avec des petites formations acoustiques de 2 à 3 musiciens, dans des cafés, dans des courées, dans des maisons. Les chapelles, c'était cette tradition de nos quartiers, notamment à Wazemmes, de prendre un voisin sous le bras, de boire une bière ou un genièvre chez l'autre voisin, en écoutant de l'accordéon par exemple, et ensuite de repartir chez un troisième.

De nombreuses chapelles vont s'ouvrir à Wazemmes à partir de minuit et nous terminerons dans la voie centrale du marché qui, elle, est libre par un petit déjeuner entouré du marché de Wazemmes à l'aube.

Donc voilà, de Wazemmes à l'aube. Ne venez pas à 700 000 cette fois-ci, je vous en supplie, mais venez quand même assez nombreux pour que nous puissions faire la fête.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant de cette deuxième saison et dont je n'ai pu parler que de 1% à peu près des manifestations.

Pour terminer, je veux vous dire que nous avons toujours des Mondes Parallèles, nous en avons chaque week-end, le dernier, je vous l'ai dit, c'était la musique minimaliste électronique. Le prochain, c'est la musique black qui sera à Lille.

Je vous l'ai dit, les 5 et 6 mars, c'est l'ouverture des maisons folie.

Border line c'est-à-dire un festival de théâtre entre Maubeuge et Mons Belgique/Nord qui aura lieu du 12 au 14 mars.

Puis un week-end Chine, un week-end émergence, puis Montréal, la soupe, la Pologne, la Jamaïque, les fêtes galantes, l'accordéon, le Japon, l'eau bleue aux Bois Blancs, Métropole tango, les folies de Maubeuge, les rendez-vous cavaliers dans le Bassin Minier dans le Pas-de-Calais, Le Caire à Boulogne, Gand puis Marrakech, la place Djamel sur la Grand-Place de Lille au mois d'août.

Voilà ce qui doit se passer pendant cette deuxième période. Donc, nous n'avons pas fini de faire la fête pendant tous ces week-ends. En attendant, en semaine, nous essayons de travailler un peu.

C'est ce que je vous propose maintenant en prenant l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Je propose de commencer par le dossier 12 en donnant la parole à Monsieur QUIQUET.

.../...

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

04/29 – Square des Mères - Demande de subvention dans le cadre du G.P.V.

04/30 – Association ARTMATEUR - Demande de subventions pour 2004.

04/31 – Aménagement de l'espace central du boulevard Jean-Baptiste Lebas en parc paysager marché négocié de maîtrise d'œuvre.

Adoptés.

04/32 – Réalisation d'études de projets urbains et paysagers – Appel d'offres.

Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement, j'ai souhaité simplement insister sur la délibération 04/32 qui est importante puisqu'elle engage l'acte II de notre politique d'espaces verts arrêtée lors du Conseil Municipal de février 2002 à travers le vote du schéma de développement des espaces verts.

Cette délibération est importante puisque nous lançons un appel à concepteurs pour 7 projets : 5 rénovations de squares, l'Epi de Soil à Lille-Sud, le square Lardemer à Fives, le square Ghesquières à Wazemmes, le pourtour de la Treille, comme vous l'aviez annoncé, Mme le Maire, dans le Vieux-Lille, et le jardin de la Porte de Gand, également dans le Vieux-Lille.

Nous allons également lancer un appel à concepteurs pour deux créations extrêmement importantes puisqu'il s'agit de requalification de friche : le jardin Bailleul Van Dyck à Wazemmes et le jardin de la rue Philippe de Commynes à Moulins.

Ce sont des délibérations extrêmement importantes, avec une phase où nous aurons la possibilité de mettre en place les outils adéquates pour permettre la participation des habitants puisqu'il s'agit de squares à l'échelle de quartiers.

Nous allons, je pense à Philippe de Commynes qui est un projet important sur lequel nous allons beaucoup travailler avec Françoise ROUGERIE, lancer la phase de concertation avec les habitants dans le courant de ce trimestre.

Les habitants pourront participer au choix du concepteur comme nous l'avions fait grandeur nature pour Jean-Baptiste Lebas.

L'objectif est de faire en sorte que l'essentiel de ces sites soient livrés dans le courant de l'année 2005. En tout cas, j'ai fixé comme objectif aux services, notamment pour Philippe de Commynes, de livrer ce square qui sera une création en même temps que le parc Jean-Baptiste Lebas.

J'en profite pour vous dire que les travaux se poursuivent.

Les squares Foch et Dutilleul sont aujourd'hui en travaux complets. Ils seront livrés en juin 2004. Je rassure ma collègue Annick GEORGET sur le square Fulton dont les travaux vont commencer en septembre 2004, on pourra manifestement l'inaugurer au printemps 2005.

.../...

Jean-Baptiste Lebas, comme vous le savez, est en chantier, la première partie sera livrée au mois de juin 2004.

Voilà, Madame le Maire, une délibération importante sur laquelle je voulais attirer l'attention du Conseil Municipal. C'est l'acte II de notre politique. Nous aurons l'occasion d'y revenir aussi bien dans la commission environnement qu'à travers les outils de participation des habitants que nous pourrons mettre en place pour faire en sorte que ces squares de quartier soient décidés avec les habitants, ceux qui vont y vivre au quotidien.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame MAHIEU.

Mme MAHIEU - Madame le Maire, mes chers collègues, la rénovation et même la création de nouveaux jardins dont Lille a grand besoin est une excellente nouvelle. Mais au moment d'établir le projet d'aménagement, je souhaiterais insister particulièrement sur le fait que les habitants doivent être consultés et qu'il faut réellement prendre en compte leur vie quotidienne.

Vous l'avez annoncé, je souhaite que les actes suivent.

Je pense aux habitants du pourtour de la Treille en particulier. Bien sûr, il était impératif de fermer le parvis de la Treille et d'empêcher le stationnement sauvage, bien sûr, il est maintenant indispensable d'aménager le pourtour de la Treille.

C'est un lieu magique et il faut le préserver. Mais la réalité est que des habitants vivent là et qu'ils n'ont pas toujours l'impression qu'on les écoute.

On sait bien qu'à l'origine la situation était différente puisque les maisons qui entourent la cathédrale donnaient sur les deux côtés. Vous savez que ces immeubles, profonds et étroits, ont été réaménagés pour permettre l'ouverture de commerces qui participent à l'attractivité de la ville.

De fait, et c'est une réalité, faute de place, l'ouverture des logements s'est faite à l'arrière de ces rues commerçantes, du côté de la cathédrale.

Dans ce projet de jardin, la situation de la maison de retraite voisine est également à prendre en compte car les jours où vous fermez la rue de la Monnaie, les personnes âgées qui ont souvent des difficultés de déplacement ne peuvent plus ni entrer, ni sortir de leur parking et il faudrait leur prévoir un accès.

Il faut rassurer les riverains, ils savent bien qu'un accès voitures régulier n'est pas envisageable, d'ailleurs, ils ne le demandent pas, ils ont fait le choix d'habiter là. Ils demandent en revanche que certains actes indispensables à la vie quotidienne soient possibles et la question est de savoir si la conception de ce jardin en tiendra compte.

Citons l'évacuation des ordures ménagères, la possibilité de se faire livrer des objets lourds indispensables ou l'accès possible en cas de travaux que chacun est amené à effectuer un jour ou l'autre.

.../...

A l'heure actuelle d'ailleurs il y a des immeubles en rénovation. L'accès chantier est compliqué. Faute de pouvoir les évacuer, les gravats ou les déchets sont simplement entassés dans l'ancien canal.

Alors, je souhaite que ces dossiers soient gérés avec les habitants parce que, mettez-vous à leur place quand ils ont comme réponse qu'on ne peut pas les écouter parce qu'ils n'existent pas. Certains disent avec humour que le seul jour où ils existent c'est celui où ils reçoivent leur feuille d'impôts.

On ne peut pas ignorer la réalité ou faire semblant qu'elle n'existe pas. Quel risque pour la Ville de voir ces logements, s'ils deviennent invivables en pratique, se vider quand on sait que des logements vides sont rapidement squattés, ce qui était encore le cas l'hiver dernier où des feux étaient allumés dans l'un des immeubles inoccupés.

Et surtout, quel risque pour ce futur jardin si le problème du ramassage des ordures ménagères continue d'être ignoré parce que ce risque, cela pourrait être de transformer ce futur jardin en décharge.

Quelques riverains, habitants de longue date et citoyens responsables, ont d'excellentes solutions. Vous avez dit qu'ils allaient être consultés, je le souhaite. Il faut les écouter, si nous voulons une ville vivante, nous devons faire confiance à ses habitants. C'est l'intérêt général de la ville pour ce lieu si particulier.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur QUIQUET.

M. QUIQUET - Madame MAHIEU quelques éléments de réponse par rapport à votre interpellation.

Je ne m'étends pas sur la concertation, vous savez très bien, en participant vous-même de manière assidue à l'ensemble des réunions de concertation qu'on peut faire avec les habitants, que c'est une méthode et que cela nous garantit une qualité de projet.

Concernant la Treille, vous semblez bien renseignée, vous n'êtes donc pas sans ignorer que nous avons déjà reçu, notamment avec Marc SANTRE, dans le courant de l'année 2002 –excusez-moi, je n'ai plus la date exacte en tête- les habitants du pourtour de la Treille pour faire avec eux le point sur les problèmes d'accessibilité, de propreté et de qualité d'espaces publics.

Très prochainement, et cela était prévu en dehors des travaux d'aménagement pour aboutir à ce jardin à l'anglaise, nous allons réaliser des petits travaux pour garantir une accessibilité piétonne de qualité pour que les habitants, que nous avons reconnus au cadastre, je le précise, puissent arriver chez eux les pieds au sec.

Nous devons encore travailler effectivement sur la question des déchets ménagers. Ce n'est pas un sujet facile mais nous y travaillons encore.

Sur l'accessibilité lorsque nous avons rencontré les habitants, effectivement, ils reconnaissent parfaitement qu'ils sont là dans un lieu magique qui a des avantages mais qui a aussi des inconvénients, notamment de ne pas pouvoir se garer au plus près.

En revanche, lorsque ces habitants ont par exemple un déménagement à faire, ils tombent sous le coup de nos réglementations, il s'agit simplement de faire une demande et l'autorisation des services de la Ville est automatique.

.../...

Par ailleurs, je vous trouve assez pessimiste sur le fait que, à terme, ce jardin pourrait devenir une décharge. Nous avons déjà un espace vert qu'il faut embellir. A ma connaissance, j'y passe assez souvent, il ne s'agit pas d'une décharge mais d'un lieu à la propreté plutôt correcte. Je dis « correcte » parce que c'est un combat permanent mais, aujourd'hui, on n'a pas une décharge, on a là un lieu agréable qui va gagner en qualité pour les habitants du quartier, pour les résidants du pourtour de la Treille, et ils auront l'occasion, eux aussi, de participer aux réunions publiques qui présideront au destin définitif sur cet appel à concepteur.

Voilà, Madame MAHIEU, les précisions que je souhaitais vous apporter. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Je me permets d'ajouter une chose.

On ne peut pas à la fois avoir soutenu ceux qui souhaitaient un jardin et nous dire aujourd'hui qu'il ne faut pas faire le jardin.

J'ajoute que le problème des ordures et du ramassage des encombrants existe depuis 30 ans à Lille dans ce lieu qui a des siècles et qui n'a rien à voir avec le fait de faire un jardin ou de ne pas en faire autour de la Treille.

Il serait bien qu'on essaie d'avoir des questions précises pour que les gens s'y retrouvent. L'existence d'un jardin autour de la Treille n'a rien à voir avec les problèmes que vous avez soulevés aujourd'hui, Eric QUIQUET l'a d'ailleurs bien démontré.

Je vais mettre aux voix la délibération 04/32 qui portait sur la réalisation d'études de projets urbains.

Qui vote pour : unanimité

Adopté.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Pierre de SAINTIGNON.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON, Premier Adjoint

POLITIQUE DE LA VILLE

04/4 - Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

04/5 - Politique de la Ville - Lien social - Médiation - Programme Adultes Relais

Adoptés.

04/6 - Politique de la Ville - Programmation du contrat de Ville 2004 - Première répartition.

Madame le Maire, mes chers collègues, juste quelques mots à propos du contrat de ville car c'est un exercice que nous connaissons bien ici pour l'avoir exécuté pendant de nombreuses années.

.../...

Simplement vous dire que la construction du contrat de ville, cette année, s'inscrit dans un contexte un peu particulier puisque c'est d'abord le contexte d'un changement législatif important, la loi du 1er août 2003 relative à la politique de la ville et à la rénovation urbaine qui apporte des modifications très sensibles à la politique de la ville dont il faut dire un mot.

Je rappelle que la Ville est engagée de manière importante dans une politique GPV, grand projet de ville, que cette politique est annulée par la loi du 1er août 2003 au profit d'une politique de rénovation urbaine qui doit permettre le réaménagement des espaces publics, des voiries, des équipements publics, ainsi que la construction d'un habitat de qualité et la réhabilitation de logements.

Si je voulais être simple, je dirais que vous prenez tout le GPV tel qu'il existait et qu'on y rajoute le logement avec à la fois la partie destruction de logements insalubres et sa partie reconstruction avec le souci, et ce sera le dossier lillois, d'y mettre le plus de mixité possible, ajouté à la partie réhabilitation du logement social ancien.

Voilà quel est l'objectif de ce nouveau dispositif.

Avant d'abandonner le GPV, vous dire simplement que ce sigle un peu barbare est incarné car le GPV participe ou a participé à la création du centre du quartier de Fives, à la réalisation des deux maisons folie de Wazemmes et de Moulins, à la construction de la halle de glisse de Lille-Sud qui donne un signal fort à l'entrée du quartier, à la restructuration du square des Mères qui accueillera en 2005 le centre social de Fives et la salle des fêtes.

Je passe naturellement sur les études pré-opérationnelles en cours sur l'ensemble du secteur Arras – Europe à Lille-Sud et celles qui donneront lieu à la reconstruction ou à la restructuration des espaces publics, Concorde, Faubourg de Béthune, mais aussi les salles de sports Coppée et Michelet à Lille-Sud, le terrain synthétique Youri Gagarine aux Bois Blancs, la bibliothèque ainsi que l'antenne CAF du Faubourg de Béthune. Au total, c'est 50% de notre programme GPV qui a été accompli au cours de cette période.

Si j'ai cité ces noms rapidement, c'est simplement pour dire que, derrière un programme financier important, un programme thématique important, qu'on appelle souvent par son sigle, il y a des réalisations extrêmement concrètes de la vie quotidienne que nous avons, les uns et les autres, été amenés à examiner au fur et à mesure des délibérations de ce Conseil Municipal.

Ce GPV va devenir un projet urbain géré par une agence nationale, l'ANRU, dont on attend les décrets qui mettent en œuvre cette agence. J'espère qu'ils viendront vite car maintenant, de partout en France si je suis bien informé, les projets remontent, notamment pour Lille puisque nous étions engagés dans un plan pluriannuel de notre GPV, il n'y a donc pas de raison d'en douter. En tout cas, nous sommes nous-mêmes impatients.

En effet, avec Martine AUBRY, nous avons porté au Ministre de la ville, Jean-Louis BORLOO, un projet pour la ville de Lille extrêmement structuré qui donne tout son sens aux projets que porte le Ministre de la ville : déconstruction, reconstruction partielle de logement social dans le site en question, reconstruction de logements en accession à la propriété et construction de logements sociaux dans des sites associés, qui ne sont pas des sites habituels de logement social, plus une politique de réhabilitation du social ancien. Le Ministre a convenu que ce projet était bien structuré, bien établi par la Ville, fondé sur de véritables opportunités foncières que nous pouvons dégager dans des délais que nous avons annoncés. L'Etat travaille à sa réponse mais je ne doute pas, en tous les cas, je l'espère, je formule le vœu, au cœur du Conseil Municipal, que l'Etat apportera une réponse positive à cette question qui est ambitieuse sur le plan financier mais raisonnable puisque nous n'avons rien pris d'autre que le financement du GPV auquel nous avons ajouté les parts habitat qui d'ailleurs, pour l'essentiel, au-delà des crédits de l'Etat, viennent chercher les crédits des bailleurs ou des collectivités locales et territoriales.

.../...

La deuxième question sur laquelle je voulais attirer votre attention c'est qu'il n'y a pas de politique de logement réussie sans une politique d'accompagnement social des populations en place et c'est l'utilité du contrat de ville, donc l'objet de la délibération que nous votons ce soir.

Nous sommes là sur le contrat de ville dans un contexte un peu particulier là aussi puisque, après avoir constaté une baisse des crédits des parts Etat l'année dernière pour 300 000 €, nous constatons une nouvelle baisse des crédits de la part Etat cette année, en 2004, pour 400 000 €. Je souhaite que cette hémorragie s'arrête car on pourrait, au fil des quelques années qui viennent, constater tout simplement la mort du contrat de ville. Je ne dis pas que c'est l'intention mais il est clair que si le contrat de ville disparaissait, nous perdrions des moyens d'accompagnement social des grands projets de restructuration urbaine. C'est évidemment très important.

La Ville de Lille quant à elle, fidèle à ses engagements, maintient ses engagements puisque nous engagerons 1,4 M€ en 2004 et, puisque nous n'avons pas les recettes nécessaires, nous avons intensifié notre travail auprès des instances européennes pour obtenir 2 M€ d'engagement de ces dites instances.

Voilà quelles sont les conditions de programmation de ce contrat de ville qui se résume en quelques chiffres.

En 2004, 130 associations de notre ville ont présenté 240 projets dans les champs de l'insertion, de l'emploi, de l'éducation, de la culture, de l'habitat, du cadre de vie.

Au final, nous avons retenu 148 actions pour un montant total de 9,5 M€ dont la part à charge de la Ville s'élève à 1,3 M€ et dont la part à charge de l'Etat et de la Région s'élève à 1,1 M€. Vous voyez que nous sommes plus encore à la parité entre l'Etat et la Région, l'Etat et la Ville, c'est pourtant une règle normalement imprescriptible du contrat de ville. Nous essaierons de rétablir tout cela dans les mois et les années qui viennent.

Pour conclure, Madame le Maire, bonne programmation à la suite d'un très gros travail de tous les élus thématiques auxquels je voudrais rendre hommage. Je ne les cite pas tous car il y en a 17 mais, une fois de plus cette année, nous avons travaillé tous ensemble, non seulement à la construction de ce contrat de ville, mais nous avons fait également tous ensemble les arbitrages qui convenaient pour faire nos choix à l'intérieur des différentes propositions qui nous étaient faites, eu égard aux contraintes budgétaires qui nous étaient imposées.

Voilà donc, Madame le Maire, un bon contrat de ville et une préoccupation que je partage avec vous, celle d'être entendus de l'Etat pour notre grand projet de restructuration urbaine que nous avons déposé il y a peu de temps.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, je vais introduire un petit bémol à cette louange de Monsieur de SAINTIGNON.

Voilà plus de 20 ans que la politique de la ville existe, depuis le lancement du développement social -on va dire socialiste- des quartiers en 1982 pour lutter, au départ, contre les méfaits de la sur-concentration urbaine.

.../...

Vous -quand je dis « vous » ce sont l'Etat et les gouvernements qui se sont succédé, de Droite comme de Gauche- vous avez créé des zonages successifs, essayant de coller à la désintégration sociale. Vous avez financé des dépenses de droit commun qui résonnent comme autant d'échecs des politiques publiques, l'éducation nationale, la politique de l'emploi, etc ... pour quels objectifs ?

« Concilier le développement et la solidarité » était-il dit. Or, les zones de non droit sont toujours d'actualité ; or, l'intégration est ratée faute d'éléments assimilateurs.

Vous vous réjouissez de cette progression du contrat de ville, qu'il prenne autant d'importance mais jamais, jamais, vous ne vous posez la question du développement du pourquoi de ces zones éligibles à la politique de la ville.

Le contrat de ville n'est en fait qu'un assemblage de partenariats, obéissant d'ailleurs à des logiques tout à fait contestables. Vous faites financer par La Croix-Rouge l'accueil d'enfants à Moulins, vous créez des services de manutention pour les manifestations alors que ces services devraient être exercés en direct par la Municipalité.

Vous financez des actions étranges aux traits de communautarisme comme l'accueil spécifique pour les filles à Faubourg de Béthune, comme les activités d'aquagym à Lille-Sud.

Ce sont des interventions tous azymuts qui jonglent avec les dispositifs, ainsi les activités de hip-hop, on les retrouve au titre de six financements différents pour exactement la même thématique développée.

Quels sont les critères d'éligibilité alors que parfois les coûts sont extrêmement variables pour un public identique ?

Jamais vous ne faites d'ajustements des actions, jamais vous ne faites de diagnostics des situations. Certains financements sont ouvertement clientélistes comme la fondation que vous avez jadis dirigée, même si vous vous payez le luxe, Madame le Maire, de diminuer la sollicitation du FAS à la ville de Lille.

Quant à la transparence financière, parlons-en, on trouve des actions assurées par des bénévoles qui engendrent des participations financières, allez savoir ...

Pourtant jamais, mes chers collègues, jamais autant de moyens n'ont été mobilisés, 70 MF pour cette seule première répartition pour voir aussi peu clair. Les objectifs sont toujours aussi vagues et sont parfois confondus avec les axes d'intervention, cela fait malheureusement 8 ans que nous le répétons inlassablement.

Et vos remèdes, mon cher Premier Adjoint –« cher » au sens d'onéreux, j'entends- ...

Madame le Maire - Cela me rassure ...

M. BERNARD - ... sont inappropriés, onéreux et inefficaces.

Cette politique paperassière que vous menez donne lieu à une ingénierie technocratique sans commune mesure. Nous avons affaire à des habitués du montage, comme l'Aéronef, la Mission Locale, etc... qui débouchent sur une véritable opacité pour nos concitoyens.

.../...

Je veux juste citer, non pas pour le Conseil Municipal mais pour les Lillois qui nous écoutent, le descriptif de l'action menée par le CALPACT, j'en prends une au hasard : « mettre en place une démarche d'animation et de coopération transversale pour contribuer à la mise en œuvre d'un développement harmonieux ».

Avec ce genre de descriptif, je comprends que vous ayez du mal à aboutir à quelque chose de concret.

Il existe des commissions de pilotage. Or, parfois, le montant de la subvention ne couvre même pas les frais d'instruction. Ces lourdeurs entraînent de nombreux dysfonctionnements comme en 2002 où le contrat de ville avait été signé avant le contrat d'agglomération sans que le schéma régional d'aménagement du territoire ne soit d'ailleurs arrêté.

Il existe pourtant, mes chers collègues, des solutions.

Premièrement, hiérarchiser les actions et renforcer les liens entre les orientations et le diagnostic.

Deuxièmement, recentrer les interventions nécessaires et surtout chiffrer les résultats à atteindre.

Troisièmement, pratiquer une évaluation digne de ce nom et non comme celle qu'on nous évoque toujours dans le dossier à propos des agents de médiation qui a coûté à la collectivité 1 M€ sans que véritablement ce financement ait abouti à améliorer le comportement dans les transports publics.

Alors, mes chers collègues, quand la procédure n'est accessible qu'aux initiés, c'est une véritable confiscation de la démocratie locale que nous constatons.

Ce contrat ne fait que démultiplier les moyens et les délais, dépossédant au final les habitants qui devraient être les principaux bénéficiaires de cette politique.

« Il n'existera jamais de fin de la politique de la ville » disait Michel DELEBARRE qui s'y connaît.

Certainement, sur la planète socialiste qui s'obstine à saupoudrer des milliards comme autant de cautères sur une jambe de bois, à grands renforts de discours lénifiants sur la mixité sociale.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Madame le Maire, c'est un discours qui n'a ni queue, ni tête, qui me donne simplement une confirmation : j'hésitais, dans les rares moments où vous êtes présent à la commission, je me demandais si vous étiez attentif ou si vous dormiez, j'ai la confirmation que vous dormiez parce que dans la commission économique nous travaillons l'ensemble de ces questions avec beaucoup de précision, nous travaillons, je l'ai dit tout à l'heure, avec les 17 élus en charge de la politique de la ville, je ne suis qu'un coordonnateur d'une politique qui fait appel à de nombreuses thématiques. Vous avez beaucoup de mépris pour ceux qui travaillent sur le terrain, nous travaillons à partir des innombrables commissions locales qui regroupent l'ensemble des acteurs des quartiers et des associations et qui travaillent à la programmation de cette politique de la ville.

.../...

Donc, un peu de respect pour nos concitoyens qui s'engagent chaque jour dans ces opérations qui, certes, sont importantes, sont difficiles, parfois ardues, mais qui, en tous les cas, répondent à des attentes véritables.

Maintenant, qu'on puisse aller plus loin et que nous cherchions à avoir plus d'efficacité sur les politiques de la ville, c'est exactement ce que j'ai expliqué dans mon exposé initial que j'ai voulu court, lorsque nous avons déposé un dossier d'ensemble sur la politique de la ville.

Voilà. Pour le reste, ce que vous dites n'est pas respectueux du travail que nous faisons et notamment de celui que je fais, puisque je vous vois de temps en temps, et qui prend beaucoup de temps pour que chacun de ceux qui participent aux commissions soit à la fois informé et pour qu'on prenne le temps de répondre aux questions de chacun.

Je n'ai pas autre chose à dire, cela ne me semble pas raisonnable de penser de cette manière-là.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération 04/6 sur la programmation du contrat de ville.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui est contre : le Front National

(Madame Latifa KECHEMIR ne prend pas part au vote).

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

04/116 – Observatoire International de la Démocratie Participative. – Déplacement à PORTO ALEGRE - Représentation de la Ville de Lille.

Adopté.

Je passe maintenant la parole à Madame POLIAUTRE.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

04/40 – Agenda 21 - Participation aux Trophées de l'environnement - Admission en recette.

.../...

04/41 – Agenda 21 - Convention entre la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme et l'Association ELISE (Entreprise Locale d'Insertion au Service de l'Environnement) portant sur la collecte des consommables bureautiques sur l'ensemble des sites municipaux des trois collectivités.

Adoptés.

04/42 – Charte relative aux antennes-relais de téléphonie mobile - Comité de précaution des antennes relais.

Madame le Maire, chers collègues, la délibération 04/42 qui vous est soumise concerne l'installation des antennes relais.

Elle propose à la fois la signature d'une charte entre les trois opérateurs de la téléphonie mobile, SFR, Orange, Bouygues Télécom et également la mise en place d'un comité de précaution concernant l'installation d'antennes relais.

La presse nationale ou locale s'en fait régulièrement l'écho, ces antennes suscitent parfois des interrogations, voire des inquiétudes de riverains quant aux conséquences éventuelles sur la santé des rayonnements électromagnétiques émis par les antennes relais.

Pour sa part, la Ville de Lille est régulièrement interpellée par des habitants, des conseils de quartiers ou des associations, telles que les associations UFC Que Choisir ou la CSLCV par exemple, sur d'éventuels effets sanitaires ou tout simplement pour savoir si l'opérateur a eu une autorisation d'installation.

Actuellement, la réglementation sur les niveaux de champs électromagnétiques, auxquels peuvent être exposés les riverains des antennes, sont définis par des limites réglementaires fixées par le décret du 3 mai 2002 qui reprend d'ailleurs les valeurs recommandées par l'Europe.

Le problème de ce décret est qu'il n'oblige pas les opérateurs à demander une autorisation à la Mairie, et encore moins aux riverains, pour l'installation sur des immeubles privés ou des équipements publics.

Il précise cependant les mesures nécessaires pour qu'au sein des établissements dits sensibles, scolaires, crèches ou établissements de soins, situés dans un rayon de 100 mètres, l'exposition du public soit aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu.

En ce qui concerne les règles d'urbanisme, seules les antennes dont la dimension est supérieure à 4 mètres sont soumises à la procédure de déclaration de travaux et plusieurs arrêts du Conseil d'Etat ont sanctionné le refus d'installation par une Mairie des antennes relais.

La Ville n'ayant actuellement qu'une connaissance partielle des installations sur son territoire, la charte vise donc à favoriser une plus grande transparence en la matière par une information automatique des opérateurs pour toute nouvelle installation, qu'elle soit ou non soumise à autorisation et s'engage également à établir des cartes d'implantation actualisées annuellement.

La Ville, pour sa part, s'engage à réduire les délais d'instruction et à faciliter le dialogue et le suivi avec les citoyens.

En ce qui concerne l'impact sur la santé, actuellement, il n'existe aucune preuve de l'existence d'un risque pour les populations vivant à proximité des antennes. Cependant, la question est apparue suffisamment pertinente pour que l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, s'en saisisse et que l'Association des Maires de France publie un dossier en direction des collectivités locales en préconisant un principe d'attention afin de tenir compte des incertitudes scientifiques et de la préoccupation des citoyens.

.../...

La signature qui vous est proposée pour une durée de trois ans respecte la réglementation actuelle en matière de niveau d'exposition des populations mais s'accompagne parallèlement de la mise en place d'une structure tripartite, élus, opérateurs et représentants des habitants, animée par la Ville et destinée à répondre aux interrogations, à faciliter le dialogue et le suivi entre les opérateurs et les usagers, à suivre le niveau d'exposition de la population. Chaque opérateur prenant à sa charge les mesures nécessaires.

Cependant, il faut rappeler que le principe de précaution de base concerne essentiellement, et peut-être surtout, les utilisateurs du portable et les opérateurs sont invités à renforcer l'information des utilisateurs en diffusant lors de l'achat une notice d'emploi « mon mobile et ma santé » qui les incite à respecter les restrictions d'utilisation.

Pour conclure mon propos, je considère que, par cette charte, les opérateurs font preuve d'une ouverture, acceptant le dialogue nécessaire.

Elle constitue une première étape dans une meilleure connaissance des antennes dans la ville et dans l'encadrement d'une technologie qui n'a que dix ans, mais qui concerne aujourd'hui près de quarante millions d'habitants en France.

Dans ces conditions, on ne peut contester toute implantation d'antennes relais, elles s'avèrent incontournables, mais il faut veiller à en limiter au maximum les impacts.

Nous avons donc choisi, à la différence d'autres Villes, de privilégier le dialogue et la concertation tout en étant très attentifs à l'évolution de cette technologie et des impacts susceptibles d'entraîner des problèmes tant sur le paysage que sur la population ou toute autre question, en suivant tout renforcement de la réglementation en la matière et les résultats des études scientifiques.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur TOSTAIN.

M. TOSTAIN - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Groupe des Verts, comme Danielle POLIAUTRE, se félicite de cet engagement de la Ville dans une démarche de transparence sur les implantations d'antennes de téléphonie mobile et sur leurs impacts ou effets éventuels.

Cependant, pour préciser et garantir cette démarche, nous souhaitons formuler trois souhaits :

Premièrement, c'est d'être informés ici tous les ans du bilan d'application de la charte.

Deuxièmement, pour cette prochaine échéance dans un an, et comme cela a été signé à Paris, d'étudier l'établissement de valeurs d'exposition cumulative, c'est-à-dire en flux quotidien et non seulement en niveau maximal, comme le précise la réglementation actuelle ;

De même que l'instauration de périmètres de limitation « impératifs » dans les zones aux populations sensibles et non pas seulement « indicatifs » comme le prévoit actuellement notre charte, à 100 mètres des points d'émission.

Troisièmement, de prendre en compte spécifiquement la situation des locataires, dont les bailleurs ont installé des antennes sur les toits des immeubles.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

.../...

Madame le Maire - Madame POLIAUTRE.

Mme POLIAUTRE - Pour répondre aux propositions de Philippe TOSTAIN, le bilan annuel est prévu puisque le comité de pilotage de l'application de cette charte se tiendra au moins une fois par an, et normalement deux fois, avec un bilan établi par les opérateurs qui fourniront, bien au-delà des obligations, l'installation de toutes les antennes.

Donc, un bilan à la fois sur les installations physiques mais aussi sur les problèmes et les interrogations qui pourraient émerger dans la population.

Les opérateurs sont prêts à nous signaler toutes les inquiétudes qui pourraient surgir quand ils proposent d'installer une antenne.

C'est vrai que nous avons fait le choix de privilégier une première étape de dialogue plutôt que de nous engager dans des procédures un peu plus longues qui auraient été au-delà de l'application de la loi en terme de mesures.

Je crois que l'important, c'est qu'il y ait déjà une plus grande transparence, que l'on puisse impliquer toute la population, mais je pense qu'il faut faire très attention, on ne peut pas être contre les antennes relais alors qu'il y a une diffusion croissante de téléphones mobiles. Vous savez, que pour ma part, je n'en ai pas, mais je pense qu'aujourd'hui, dans la ville, de nombreux habitants souhaitent pouvoir utiliser cette nouvelle technologie.

Madame le Maire - Je proposerais d'ailleurs un vœu, c'est que Madame POLIAUTRE ait un téléphone portable pour que nous arrivions à la joindre... Je pense qu'il serait voté à l'unanimité de la majorité municipale...

Mais enfin, elle va au bout de ses convictions, c'est très bien.

Je mets la délibération n°42 aux voix.

Qui est pour : unanimité

Adopté.

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur BERNARD sur la délibération n°48 du dossier de Madame STANIEC.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

04/47 – Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adopté.

.../...

04/48 – Acomptes sur subventions 2004 destinées aux associations à caractère social – Action Sociale – Logement.

M. BERNARD - Madame le Maire, cette délibération concerne l'acompte sur subvention pour un certain nombre d'associations à caractère social en matière de logement.

Je voudrais faire deux remarques.

La première sur la haute teneur idéologique et le choix partisan de la Ville. Je ne citerai que l'association Droit Au Logement, organisatrice principale des manifestations qui visent à faire pression sur la Préfecture pour régulariser un certain nombre de clandestins, finalement une action fort éloignée de l'objet de la subvention qui est de favoriser le logement social.

Deuxième remarque, vous avez évoqué, tout à l'heure, le logement d'urgence. Je pense que cette précision était utile. Cela dit, il existe également un problème plus général de mal logement. L'appel récent de l'abbé Pierre prouve qu'un certain nombre de grosses agglomérations connaissent de véritables carences en la matière.

Nous souhaiterions que la Ville soit davantage impliquée dans cet effort collectif, en particulier par un certain nombre de mesures comme l'accession à la propriété des locataires de logements sociaux et très sociaux, car nous estimons qu'il est un devoir pour un certain nombre de personnes de transmettre un patrimoine, et également parce que nous souhaitons que ces espaces privatisés, appropriés, soient davantage respectés.

Voilà les quelques remarques, Madame le Maire, que je souhaitais faire sur ce dossier.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je mets au vote la délibération n°48.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci.

Monsieur PECHARMAN.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

04/80 – Avances sur subventions consenties aux associations de jeunesse au titre de l'année 2004 – Première répartition.

Adopté.

.../...

04/81 – Subventions à diverses associations de Jeunesse.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, mon intervention porte sur les subventions à diverses associations de jeunesse et notamment sur la subvention versée à l'association Vivre Ensemble.

Je crois, ce ne sera pas une nouveauté, que notre conception de la formation citoyenne est très éloignée.

Mais, au moins, avant, y mettiez-vous les formes.

C'est d'abord avec surprise puis ensuite colère, et même indignation, que lorsque j'ai lu cette délibération que vous nous proposez, je me suis aperçu que vous aviez mis comme exemple d'expérience bénévole volontaire par solidarité de la jeune génération entre les inondations et les Restos du Cœur, le 21 avril 2002.

Je tiens quand même à vous rappeler que le Front national et Jean-Marie LE PEN sont, à nos yeux, attaqués de front dans cette délibération alors que ceux-ci sont reconnus, respectueux des principes démocratiques et ont entièrement leur place dans le débat public. Nous vous le démontrerons encore demain.

Je crois que cette délibération est l'exemple flagrant que l'intérêt partisan a pris le pas sur l'intérêt général des Lillois.

Comment osez-vous financer la lutte politique avec l'argent des contribuables Lillois ?

Il y a fort à parier que si une autre Ville, quelle qu'elle soit, avait opéré une telle charge contre votre Parti ou un de vos candidat, vous auriez hurlé au scandale et à la démocratie en danger !

En outre, cette délibération donne un éclairage nouveau sur la soi-disant spontanéité des manifestations d'avril 2002.

Alors, Madame le Maire, au nom du respect de la démocratie, au nom de la lutte contre l'endoctrinement de la jeunesse, je vous demande de supprimer cette subvention et de ne retenir que celle à destination du rallye MCC.

Madame le Maire - Je lis... j'essaie de comprendre...

M. PARGNEAUX - Il n'y a rien à comprendre !...

Madame le Maire - D'accord ! J'ai compris...

Je mets aux voix la délibération n°81.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité

Merci.

04/82 – Rencontres Audiovisuelles 2004 - Subvention destinée à l'association Map Vidéo.

.../...

04/83 – Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Poste FONJEP.

Adoptés.

Monsieur VICOT.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

C.L.S.P.D.

04/84 – Forum Français pour la Sécurité Urbaine – Cotisation 2004.

04/85 – Association Brico'Zem - Subvention de participation au Forum des Jeunes de la Rue.

Adoptés.

04/86 – Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation de Lille – Subvention de fonctionnement 2004.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame ESCANDE ne prend pas part au vote).

04/87 – Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2004 – Adoption (1ère répartition).

Madame le Maire, mes chers collègues, une délibération traditionnelle mais néanmoins importante puisqu'il s'agit de la programmation 2004 du contrat d'actions prévention.

Je rappelle que le contrat d'actions prévention constitue le volet Prévention de la Politique de la Ville.

Un point sur la méthode puisque, chaque année, de manière maîtrisée, nous envoyons un appel à projets sur la base d'un certain nombre de thématiques sur lesquelles nous souhaitons mettre l'accent.

Je vous les rappelle :

Aide aux victimes et prévention de la récidive ;

Lutte contre les violences à l'école ;

Prévention de la délinquance ;

Lutte contre la prostitution ;

Information et communication sur les conduites addictives ;

La parentalité.

.../...

Il s'agit d'une délibération qui porte sur la première répartition de ce contrat d'actions de prévention 2004 pour une somme totale de 392.049 €.

Je voudrais insister en citant quelques-unes des actions principales que nous soutenons cette année sur le thème de l'aide aux victimes, médiation et prévention de la récidive.

Nous proposons de soutenir :

L'association « Parcours de femmes » qui œuvre en matière d'accueil et de réinsertion des femmes sortant de prison, la préparation à la sortie des femmes incarcérées.

L'association « Air libre », accueil permanent de Lillois sortant d'incarcération dans le but de les aider dans leur réinsertion sociale ou/et professionnelle.

Le programme « E.V.E. » qui a été présenté à la presse il y a quelques jours, qui est mis en place par l'association intercommunale d'aide aux victimes qui concerne les femmes victimes de violences conjugales.

Pour ce qui concerne la prévention des violences à l'école, l'association « Avenir Enfance », pour l'action intitulé « échanges de regards », tout ce qui concerne le lien enfants-parents-école.

Le collège Jean Macé que nous soutenons sur une action qui s'appelle « Art 10 », là aussi, sur la même thématique de la relation et des liaisons entre les parents, les élèves et les enseignants.

En ce qui concerne la prévention de la délinquance juvénile, l'ABEJ, dont je ne rappelle pas l'action, qui est en gros l'accueil des jeunes errants de 18 à 25 ans.

L'association « Itinéraires » pour les groupes sociaux éducatifs, c'est une action extrêmement importante puisque c'est à la fois l'amont et l'aval de nos cellules de veille.

En matière de prostitution, nous soutenons les deux associations qui oeuvrent sur ce terrain, c'est-à-dire à la fois le mouvement « Le Nid » et le Groupement de prévention et d'accueil Lillois, le GPAL.

En matière de parentalité, qui est une thématique très importante cette année, « l'ARPEJ », le soutien à la fonction parentale, l'association « Avenir Enfance », l'association « Fil au fil » et l'association « Enfants-Parents Nord/Pas-de-Calais ».

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une première répartition qui regroupe à peu près 90% du budget du contrat d'actions prévention 2004 pour cette année.

Madame le Maire - Très bien.

Je mets donc aux voix la délibération n°87.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci.

.../...

Monsieur Bernard CHARLES.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

04/91 – Subvention à l'Association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2004 - Convention annuelle 2004 en référence à la convention d'objectifs pluriannuelle 2002-2004

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville entend, par la délibération 04/91 qui vous est proposée, attribuer une subvention de 1.244.528 € au titre de sa participation annuelle au programme de la Mission Locale.

Cette délibération pourrait passer inaperçue tant elle est régulière et annuelle, tant l'effort de la Ville en direction des jeunes de moins de 26 ans en difficulté existe depuis plus de vingt ans. Cette volonté a été exprimée dans cette enceinte à plusieurs reprises par Pierre de SAINTIGNON lors des précédents mandats.

Mais dans un contexte d'augmentation du chômage au niveau national, plus de 6% en 2003, dont 7,2% pour les moins de 25 ans, et un taux de chômage à Lille près de 17%, et même si le nombre de demandeurs d'emploi a moins augmenté dans notre région qu'au niveau national grâce aux efforts des collectivités en faveur du développement économique et malgré la série impressionnante des plans sociaux, il est essentiel de poursuivre une approche individuelle pour chaque jeune concerné et en même temps une approche globale qui prend en compte les aspects de la vie du jeune, l'emploi, la formation, le logement, la santé, la culture.

C'est pourquoi cette délibération concerne trois délégations, celle de Pierre de SAINTIGNON, Politique de la ville, celle de Frédéric MARCHAND pour la Jeunesse, et la mienne pour l'Emploi.

Il est important que cette volonté -6.500 jeunes sont inscrits à la mission locale dans notre ville- soit menée sur la durée et qu'en même temps soit recherché, en s'appuyant sur de nombreux partenaires, le développement des pratiques nouvelles qui tiennent compte des besoins des jeunes et de ceux des entreprises, des associations et des collectivités.

Notre engagement est volontariste, opiniâtre et s'adapte en permanence dans ses modalités.

La suppression des emplois jeunes, le désengagement de l'Etat sur les contrats aidés, baisse de 30% pour les CES sur un an, baisse de 32% pour les CEC sur un an, 63% sur deux ans sur le bassin d'emploi de Lille, la suppression du volet anti-licenciement de la loi de modernisation sociale, la réforme de la couverture ASSEDIC et l'Allocation Spécifique de Solidarité, les projets de banalisation des contrats à durée déterminée démontrent bien aujourd'hui que les conditions d'une réelle mobilisation pour l'emploi ne sont plus réunies au niveau national.

C'est pourquoi, dans nos responsabilités locales, à côté de nos partenaires de l'ANPE, de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, des branches professionnelles et des syndicats, nous mettons concrètement au cœur de nos priorités la question de l'insertion et de l'emploi.

.../...

L'équipe de la mission locale, forte de ses 98 salariés, implantée dans les dix quartiers Lillois, présidée par Latifa KECHEMIR et dirigée par Marie-Dominique LACOSTE et Sylviane CLEREMBAUD, agit au quotidien.

C'est un accompagnement individualisé dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale, construction qui demande du temps, qui est ponctuée de reculs et d'avancées.

Ce sont 40.000 contacts par an dont 25.000 entretiens individuels.

Ce sont 600 contrats de travail mobilisés dans les entreprises privées.

Ce sont 100 emplois mobilisés à travers Lille 2004.

C'est l'inscription de la clause sociale dans les marchés publics pour favoriser concrètement les actions d'insertion. Je citerai le chantier de NORPAC de la Maison Folie de Wazemmes ou le chantier de la Porte de Gand parmi d'autres.

C'est le partenariat avec l'Union interprofessionnelle des métiers de la métallurgie qui démarche les entreprises pour les publics de la Mission locale.

C'est la cellule Bâti-Lille avec l'ANPE pour favoriser la relation aux entreprises du bâtiment.

C'est l'organisation de forums métiers pour sensibiliser les jeunes aux métiers en besoin de main-d'œuvre, bâtiment, métallurgie, transport, afin de mieux faire connaître ces métiers aux jeunes et de faire tomber les a priori.

C'est un réseau de 40 parrains, actifs ou retraités, qui accompagnent les jeunes dans leur accès à l'emploi par des simulations d'entretiens d'embauche et l'utilisation de leurs propres réseaux relationnels.

Ce sont des référents filière par secteur professionnel afin de rendre encore plus cohérentes les actions de formation, d'insertion et d'emploi.

C'est une démarche qualité engagée avec le soutien de l'Etat qui vise à être encore plus performante pour ces 6.500 jeunes inscrits dont 70% habitent les six quartiers Politique de la Ville et dont 72% ont un niveau de formation inférieur au CAP ou au BEP.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, ce que je voulais rappeler à propos de cette délibération.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix la délibération n°91.

Qui vote pour : unanimité

(Madame Latifa KECHEMIR ne prend pas part au vote)

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

.../...

Je passe maintenant à la question orale que Monsieur DECOCQ souhaitait poser.

M. DECOCQ - Madame le Maire, lors du Conseil municipal du 30 juin 2003, j'ai souhaité vous interroger, au nom de mes collègues du Groupe Union pour Lille, sur votre décision d'octroyer un créneau d'utilisation de la piscine de Lille-Sud aux femmes fréquentant le centre social.

Je souhaite revenir sur le sujet à ce Conseil municipal du 9 février et cela, conformément à votre propre engagement de tirer un bilan à la fin 2003 de cette pratique, dont vous avez déclaré ce soir-là, je vous cite : « Je ne considère pas, en ce qui me concerne, que ce sont des pratiques qui doivent s'éterniser » (fin de citation).

Je souhaite intervenir aussi pour porter ici la parole de Lillois qui s'interrogent ou qui contestent votre décision.

Je suis, en effet, pleinement convaincu qu'en tant qu'élus, nous sommes mandataires, certes temporaires, du peuple pour prendre des décisions politiques qui sont de notre ressort dans les assemblées compétentes où nous siégeons.

S'agissant du Conseil municipal, l'évolution des citoyens est telle qu'ils souhaitent intervenir sur le fonctionnement de la cité et pas seulement tous les six ans.

C'est à nous, élus d'opposition, si la majorité ne le fait pas, de provoquer une interpellation démocratique pour vous permettre d'expliciter et d'extérioriser vos positions et nous les nôtres, surtout si elles sont en contradiction.

Je souhaite enfin revenir pour la première fois sur votre réponse faite ce jour-là puisqu'il n'y a pas eu de débat.

Aujourd'hui, nous pouvons le faire après une analyse sereine et minutieuse de vos propos et nous serons, bien sûr, à l'écoute de votre propre bilan.

Vous avez longuement retracé le cheminement de ces femmes qui, soutenues par le centre social, ont multiplié les activités créatrices, atelier théâtre, atelier alphabétisation, atelier couture, salon de coiffure.

Vous avez souligné que ces femmes, notamment musulmanes, manifestaient une volonté de brassage culturel et d'ouverture aux autres, qui sont la marque d'une émancipation.
Mieux, pour avoir suivi de près ces initiatives, vous avez observé et témoigné qu'elles constituaient une démarche contraire à un repli communautaire.

Si tel est le cas, nous ne pouvons que nous en féliciter et encourager la Municipalité à poursuivre un accompagnement d'une démarche d'intégration.

Malheureusement, vous avez amalgamé à ce cheminement positif, pire en la justifiant, la fameuse décision du créneau réservé de la piscine en nous indiquant, je cite : « que pour certaines d'entre elles, aller à la piscine, dans une piscine mixte, leur était interdit, soit par leur religion, soit par la pression de leurs familles ou même, et très souvent, de leurs époux » (fin de citation).

Stupéfiant ! aux mêmes femmes, n'y en aurait-il qu'une, par un raisonnement contradictoire et erroné, d'une part vous offrez les services de la cité, morceau de la République, en vue de leur émancipation, et d'autre part vous accédez à une démarche de non mixité d'un service public, autre morceau de la République.

.../...

Cette demande, vous le reconnaissez d'ailleurs, est le propre d'une exigence communautariste au même titre que le refus de participer pour des élèves à des cours d'anatomie ou pour des femmes de se faire examiner par des médecins hommes et, bien sûr, enfin de l'exigence du port du voile dans les écoles.

Vous avez dit avec force, et nous n'en doutons pas, votre attachement à la République et à la laïcité.

La République est indivisible. Accepter cette exigence rend impossible l'éducation à la République. Il faut au contraire poursuivre le cheminement d'intégration de ces femmes en refusant ce créneau réservé, en réaffirmant les valeurs fondatrices de notre pacte social.

La cohésion nationale se construit au sein d'espaces publics protégés de toute revendication communautaire. Vous avez fait d'un espace public lillois, un lieu de revendication d'options individuelles, religieuses et culturelles.

C'est tout le contraire du principe d'égalité, principe consubstantiel de la République.
Je rappelle aussi que ces femmes qui ont demandé une utilisation réservée ont demandé de surcroît un encadrement par un personnel exclusivement féminin. Accéder à cette demande, c'est reconnaître une vision intégriste d'une faible partie des Musulmans qui, en multipliant les demandes communautaristes, fissurent notre pacte républicain.

L'intégration ne peut se faire au détriment de la République. Bien au contraire, nous ne pourrons combattre les discriminations de toutes sortes, à l'embauche, au logement, qui sont un danger pour notre cohésion nationale et une injustice insupportable à tous les républicains, que si nous sommes fermes sur le respect de nos valeurs républicaines. L'un ne va pas sans l'autre.

Par votre décision, -je cite- « de faire un petit détour » (fin de citation) en réalité, vous marchez à contre-courant de vos propres objectifs et vous cédez au communautarisme.

Madame le Maire, telle est notre conviction, et c'est au nom de cette conviction, que nous vous demandons, aujourd'hui, d'annuler cette décision.

Madame le Maire - Je ne vais pas rentrer dans un débat extrêmement long, je vais essayer de vous répondre, sur le même ton que celui que vous avez employé car je pense que, dans ces domaines, nous poursuivons les mêmes objectifs. Tout le problème est de savoir comment nous y allons.

Je voudrais d'abord dire que je n'ai pas bien compris la première partie de votre question puisque, lorsque j'ai parlé de femmes qui ont pris des initiatives en matière d'alphabétisation, de théâtre, de centre de couture, de défilés de mode, je parlais bien de femmes qui sont allées à la piscine, qui se sont rencontrées à ce moment-là et qui ont pris ces initiatives.

Donc, c'est bien parce que nous leur avons permis à un moment donné de sortir de chez elles et de se rencontrer dans ce lieu, parce qu'il n'y en avait pas d'autres, et parce qu'elles le souhaitaient, qu'effectivement elles ont pu prendre un certain nombre d'initiatives.

Je voudrais vous dire deux choses.

D'abord, ces créneaux réservés aux femmes étaient liés à une condition, que toutes les femmes puissent y accéder, quelles que soient leur culture ou leur origine.

.../...

Permettez-moi de vous dire, Monsieur DECOCQ, que je souhaiterais qu'on évite de parler des « femmes musulmanes », on peut à la rigueur parler de femmes d'origine maghrébine, mais je pense que personne ici ne peut parler de la religion de tel ou tel.

J'ai vérifié à plusieurs reprises et je dois dire que le travail qu'a fait la presse en la matière, quelle que soit la position des uns et des autres, a montré que nous avions réussi ce qui était une condition pour que cela se poursuive, c'est-à-dire qu'il y ait une réelle mixité culturelle et d'origine des femmes qui vont à la piscine. Il y a notamment un groupe de femmes qui luttent contre un problème de surpoids et qui participent à ce même créneau horaire.

Je tiens à votre disposition le listing de l'ensemble de ces femmes. Vous imaginez bien que je ne vais pas, au regard d'un nom, trier cette liste et vous donner des éléments –d'ailleurs, vous ne me le demandez pas- car je ne peux pas utiliser un listing en utilisant le nom ou l'origine pour en faire un tri. A l'inverse, il est à votre disposition et vous verrez que, aujourd'hui comme hier, il y a une mixité qui est comparable à celle du quartier de Lille-Sud, ni plus, ni moins.

En deuxième point, je voudrais vous dire que de nombreuses initiatives sont prises qui soutiennent les activités féminines dans notre ville.

Je regarde ce que fait Madame DEMESSINE, qui soutient l'initiative Parité et Sport lancée par l'association régionale Sport et Femmes, et qui vise à aider des femmes à réaliser le sport qu'elles souhaitent.

Je remarque que personne ne s'étonne que nous soutenions une association féminine de football, comme une association de football masculine d'ailleurs.

Il y a, dans notre société, sauf si l'on veut stigmatiser une seule partie de la population, beaucoup d'activités, et je ne parlerai pas des cafés dans certains coins qui sont réservés à un sexe. Personnellement, je le regrette, mais c'est parfois le cas.

Mais j'en viens à l'essentiel car, dans le fond, c'est peut-être cela qui fait la différence entre nous, Monsieur DECOCQ, je pense que nous sommes tous les deux républicains et que nous sommes tous les deux pour la mixité, de l'école jusqu'à l'ensemble des activités de la vie.

La seule chose, c'est que je n'accepte pas, au nom d'un principe, de me voiler les yeux sur la réalité et que je préfère, je le redis, faire parfois un détour à ce principe pour que la réalité rejoigne mes objectifs.

Et dans le fond, cette dénégation de la réalité, de ces femmes qui restent chez elles parce qu'on leur interdit de sortir et de s'émanciper, va à l'encontre de ce que je souhaite, c'est-à-dire que la République permette à chacun de s'émanciper.

En revanche, dans certains cas, j'agis. Vous avez parlé de l'hôpital. Je suis Présidente du CHRU et j'ai rencontré les responsables de la mosquée de Lille-Sud pour leur demander d'agir pour éviter que nous ayons, comme nous l'avions à Jeanne de Flandre depuis un an, des cas de femmes qui refusaient de se faire soigner par des hommes.

Le CHRU de Lille avait déjà pris une position qu'il a toujours prise pour toutes les femmes, avant même que ce problème ne se pose, notamment en gynécologie. Toute femme qui souhaitait voir une gynécologue femme -et croyez bien qu'il n'y a pas que des femmes d'origine maghrébine qui le souhaitent- était dirigée vers une gynécologue femme si celle-ci était disponible. En cas d'absence, d'inexistence ou d'indisponibilité, elle était dirigée vers le médecin disponible.

.../...

Nous avons continué de cette manière-là, quelle que soit l'origine des femmes, et nous avons eu des difficultés ces derniers temps.

Mais je ne me suis pas contentée de condamner ces difficultés. J'ai rencontré les responsables de la mosquée de Lille-Sud, je les ai mis en contact avec le Directeur de Jeanne de Flandre, et ils ont aujourd'hui signé un texte très clair dans lequel il est dit que jamais le Coran n'a demandé qu'une femme ne pouvait se faire soigner par un homme.

L'accès aux soins et l'assistance aux personnes en difficulté est l'objectif n°1.

Vous voyez que, par le dialogue, nous arrivons à trouver des solutions, comme dans le cas de Jeanne de Flandre, et j'espère que ces cas ne se réitéreront pas.

Vous connaissez ma position sur le voile, je n'y reviendrai pas aujourd'hui, je ne me satisfais pas du voile mais je ne me satisfais pas non plus -je vous le dis puisque c'est le débat- d'une République qui interdit le voile dans l'école publique mais qui acceptera que des jeunes filles soient voilées, mises dans les mains de certains qui, aujourd'hui, ne veulent pas de notre République et qu'il n'y ait quasiment aucune chance qu'elles puissent le retirer après.

Je crois à l'école publique capable, par l'éducation, par le dialogue, de faire appel à la raison et au cœur pour que ces jeunes filles s'émancipent et retirent leur voile.

De la même manière, je crois en ces femmes et en leurs capacités, si elles sortent de chez elles, si elles rencontrent d'autres femmes, de prendre leur vie en main et de pouvoir s'émanciper.

Voilà simplement ce que j'ai à dire.

Dans certains cas, c'est peut-être plus facile, on se contente d'écrire Liberté, Egalité, Fraternité, dans d'autres cas, on est plus critiqué, mais on a le courage de se demander quels sont les chemins qui vont nous permettre d'arriver à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire l'égalité entre les hommes et les femmes, l'émancipation, en l'occurrence dans notre ville, de chaque femme.

C'est ainsi que j'ai souhaité prendre cette position, après y avoir beaucoup réfléchi, vous le savez, ce n'est pas pour moi un dogme, c'est du pragmatisme pour arriver à l'objectif. Nous continuerons à faire le bilan trimestre après trimestre, ils sont à votre disposition, je vous le redis, et s'il devait y avoir un dérapage, croyez bien que nous y mettrons fin.

Voilà tout simplement la réponse que je voulais vous faire.

Un petit clin d'œil... je ne vais pas dire « mon cher Christian », cela ne va pas lui plaire... Monsieur DECOCQ, je voudrais aussi annoncer que le 8 mars, nous réunissons ici les femmes de Lille -mais vous êtes invité si vous le voulez- parce que le 8 mars, c'est la fête des femmes et finalement personne ne s'en étonne. L'année dernière, elles étaient plus de mille ici, ravies de se retrouver, quels que soient leur origine, leur catégorie sociale, leur quartier, leur culture, éventuellement leur religion.

J'espère qu'elles seront aussi nombreuses cette année puisque, avec Catherine Cullen et d'autres femmes élues de notre délégation et quelques hommes aussi, nous préparons cette fête autour des Femmes et de la Culture.

Donc, j'invite toutes les femmes de Lille à se retrouver le lundi 8 mars à partir de 19 h à la Mairie.

.../...

Je dois maintenant faire voter les dossiers n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30.

Qui vote pour : (unanimité)

Chemise n°1 Rapporteur : Madame le Maire

04/1 – Séance du 17 novembre 2003 – Procès-verbal.

04/2 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

04/3 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

04/119 - Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Chemise n°2 Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX, Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

04/110 – Commune Associée d'Hellemmes – Propreté de la Ville.

Adopté à la majorité (les Verts votent contre).

04/111 – Commune Associée d'Hellemmes – Agenda 21 – Convention entre la Ville d'Hellemmes et l'association ELISE.

04/112 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.

Adoptés.

04/113 – Commune Associée d'Hellemmes – Fêtes de fin d'année – Partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes – Aide financière et convention.

Adopté à la majorité (les Verts votent contre).

04/114 – Commune Associée d'Hellemmes – Manifestations sportives locales – Aides financières aux associations locales.

04/115 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Le Collectif de la Girafe – Versement d'une subvention.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (les Verts s'abstiennent).

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

04/92 – Commune Associée de Lomme – Partenariat Etat - Ville de Lomme – Partenord Habitat - Convention qualité de service.

Adopté.

04/93 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2004.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

04/94 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association « Lima Golf Bravo ».

04/95 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association « Le Moment Créatif ».

04/96 – Commune Associée de Lomme – Subvention à l'association « Confédération Nationale du Logement Les Bouleaux ».

04/97 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Collège Jean Jaurès.

04/98 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Collège Jean Zay.

04/99 – Commune Associée de Lomme – Tarification 2004 - Modification des quotients familiaux.

04/100 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Extension de l'école Paul Bert.

04/101 – Commune Associée de Lomme – Requalification de l'avenue de Dunkerque – Convention de groupement de commandes.

Adoptés.

04/102 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Réhabilitation de la cuisine de la Maison des Enfants.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

04/103 – Commune Associée de Lomme – Marché - Exploitation de chauffage.

04/104 – Commune Associée de Lomme – Marché de prestations intellectuelles – Missions de contrôle technique.

04/105 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

04/106 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique.

04/107 – Commune Associée de Lomme – Fonds « Autonomie - Initiative des Jeunes dans les Quartiers ».

.../...

04/108 – Commune Associée de Lomme - Participation financière de la Commune au Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes.

04/109 - Commune Associée de Lomme - Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2004.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

04/7 - Relèvement des droits de voirie "terrasses" pour l'année 2004.

04/8 - Relèvement des droits de voirie "travaux" pour l'année 2004.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

04/9 - Acomptes sur subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2004.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX

04/10 - Mission d'Assistance Technique au Centre Social Lazare-Garreau - Attribution d'une subvention à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels du Nord.

04/11 - Protocole d'accord transactionnel fixant l'indemnité compensatrice à la société "Les Compagnons du Bois".

Adoptés.

.../...

Chemise n°8

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

04/12 - Projets Associatifs - Subventions aux Associations.

Adopté.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

04/13 - Exercice 2004 - Transferts de crédits.

04/14 - Exercice 2004 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme - Décision Modificative n° 1.

04/15 - Association Syndrome Williams et Beuren Région Nord - Organisation du 2ème congrès national ASWB à Lille les 21 et 22 mai 2004 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

DECENTRALISATION

04/16 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

04/17 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

04/18 - Marché n° 021153 - Fourniture d'un service de téléphonie publique et prestations associées - Lot n° 4 - Avenant n° 1.

Adopté.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

04/19 - Emplois-Jeunes - Transfert de conventions - Liste des associations bénéficiaires.

.../...

04/20 - Comité des Œuvres Sociales - Convention.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au maire

SPORT

04/21 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de Haut-Niveau - Première répartition - Année sportive 2003-2004.

04/22 - Diverses associations sportives - Annulation de subventions.

04/23 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation.

04/24 - Exploitation d'appareils de distribution automatique de boissons dans divers équipements sportifs - Désignation de la Société bénéficiaire d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public.

04/25 - Complexe Sportif Raymond Kopa dans le quartier de Lille-Sud - Aménagement de terrains synthétiques et d'ouvrages annexes - Appel d'offres.

04/26 - Projets Lille 2004 à Lille-Sud - Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du Site des Barnums - Avenant n° 5 à la convention de mandat avec SORELI.

Adoptés.

04/27 - Piscines Municipales - Revalorisation des tarifs.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

04/28 - Complexe Sportif Marx Dormoy - Travaux de mise en sécurité - Appel d'offres.

Adopté.

- Syndicat Intercommunal Lille - La Madeleine pour la réalisation et la gestion d'un Parc des Sports - Rapport d'activités - Année 2002 - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

04/33 - Ravalement de façades - Subventions.

04/34 - Convention d'application particulière site de Lille/Gare d'eau entre Voies Navigables de France, la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme et la délégation interministérielle à la Ville pour la requalification de la "gare d'eau" dans les quartiers des Bois-Blancs et du Marais.

.../...

04/35 - ZAC du Centre International d'Affaires des Gares - Réaménagement de la Place des Buisses - Approbation de la convention entre la Ville de Lille et la SAEM Euralille concernant la participation financière de la Ville de Lille.

04/36 - Plan local d'urbanisme - Inscription d'un emplacement réservé d'infrastructure entre les rues du Faubourg de Roubaix et Eugène Jacquet.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

04/37 - Immeuble situé à Hellemmes 29, rue Jules Ferry - Portage foncier communautaire - Convention de mise à disposition et de rachat.

04/38 - Immeuble sis à Lille, 105 rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

04/118 - Terrains sis à Hellemmes, rues Chanzy et Roger Salengro - Vente par la Ville de Lille au Conseil Général du Nord.

Adoptés.

HABITAT

04/39 - Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "Plan d'Actions Habitat" - Délibération modificative.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

DROITS DE L'HOMME

04/43 - Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à une association.

Adopté.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN,
Conseiller municipal délégué

ECONOMIE D'ENERGIE

04/44 - Agenda 21 - Adhésion de la Ville à l'Association Amorce.

Adopté.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

04/45 - Convention - Avenir Enfance.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

04/46 - Subvention 2004 destinée à un organisme à caractère Social - Santé - "Un espace de santé de proximité pour le bien-être des habitants du Faubourg de Béthune".

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

04/49 - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - Lancement d'un appel d'offres.

04/50 - Missions de contrôle technique des bâtiments (Hors génie civil) - Lancement d'un appel d'offres.

04/51 - Maintenance des ascenseurs, monte-charge et rideaux de scène des bâtiments communaux - Lancement d'un appel d'offres.

04/52 - Réfection de l'alimentation haute et basse tension du complexe sportif Marx Dormoy - Avenant n° 1 - Changement de raison sociale.

04/53 - Contrôle technique des installations de gaz et électricité dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de la Commune Associée d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres.

04/54 - Prestations de maintenance et de vérification des installations et équipements de protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

.../...

Chemise n°21

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

04/55 - Subventions aux associations culturelles dans le cadre de Lille 2004.

04/56 - Associations soutenues dans le cadre de la délégation de la Politique de la Ville.

04/57 - Subvention au GAEL pour la réalisation d'une fresque au Plaza, rue Nationale.

Adoptés.

04/58 - Aéronef - Convention d'objectifs 2003-2005.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

04/59 - Exposition Gaza Méditerranéenne - Catalogue.

04/60 - Exposition temporaire "On a Choisi RUBENS" - 6 mars 2004-7 mai 2004 - Tarification et vente du catalogue.

04/61 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations - Seconde édition - Opération "DIX VAGUES à Lille-Hellemmes-Lomme 2004".

04/62 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Radio Classique.

04/63 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Subvention pour l'organisation d'un colloque par le Centre de Recherches en Histoire de l'Art pour l'Europe du Nord - ARTES Université de Lille III.

04/64 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Brasserie "La Choulette".

04/65 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Remboursement des frais de déplacement des journalistes de la presse française et étrangère.

04/66 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord.

04/67 - Palais des Beaux-Arts - Collections permanentes des musées - Conventions entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès - Avenant n° 1.

04/68 - Palais des Beaux-Arts - Adhésion à la Chaîne du Savoir Plaire.

04/69 - Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'une collection d'objets d'art amazoniens - Frais d'étude et complément d'acquisition.

04/117 - Victoires de la Musique Classique - Opéra de Lille - Convention tripartite - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

04/70 - Attribution de subvention à l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Maurice.

Adopté.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

04/71 - Bibliothèque Municipale - Fourniture de livres de bibliothèque pour adultes et enfants - Appel d'offres.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame BOCQUET
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

04/72 - Association Filofil - Convention 2004.

04/73 - Association Halte Garderie du Faubourg de Béthune - Avenant à la convention 2003.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

04/74 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Taux 2003 - Réactualisation.

04/75 - Désaffectation des locaux de l'école LITTRE, 12 place de l'Arbonnoise à Lille et réimplantation rue Fulton - Décision.

04/76 - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

04/77 - Classes d'environnement - Passation d'un marché public de services.

04/78 - Réfection des toitures au titre des années 2004/2005/2006 - Appels d'offres.

Adoptés.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

04/79 - Denrées et marchandises nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire à Lille et Hellemmes - Appel d'offres ouvert - Année 2005.

Adopté.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur SANTRE,
Adjoint au Maire

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

04/88 - Requalification de l'avenue de Dunkerque - 2ème phase - Convention de Groupement de commande entre la Ville de Lille et ses partenaires - Signature.

Adopté.

Chemise n°30

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

04/89 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4.1. - Améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires - Avenant à la convention avec Artisans du Monde.

04/90 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 1 - Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire - Subvention à l'APES pour l'animation du plan - Avenant à la convention avec l'APES.

Adoptés.

Merci infiniment et bonne soirée.

(Séance levée à 20 h).